



Déclaration liminaire CTPD du 05/09/2008

Monsieur le Président,

Depuis maintenant de nombreuses années la Direction Générale des Impôts (DGI) a comme ambition d'être l'exemple à suivre en matière d'adaptation de son outil de travail au monde moderne. Au sein du Ministère des Finances, à travers ses Contrats dits « de performances » tri annuels, elle s'engage résolument dans la recherche de l'excellence au moindre coût pour tous les citoyens.

Après avoir imposé de nombreuses restructurations de service, pas toujours rationnelles d'ailleurs, qui avaient comme objectifs prioritaires d'améliorer le rendement et la productivité de notre service public, elle ambitionne une fusion avec nos « cousins » de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP). Cette orientation politique récente (2007), s'entrechoque avec des objectifs forts du dernier contrat de performance tel le rapprochement CDI/CDIF.

Dans ce contexte notre Ministre, Monsieur WOERTH, a pris certains engagements début 2008 pour essayer de rassurer tous les agents de notre Ministère. Il a précisé que durant la période de mise en place de cette fusion, 2009/2012, les différentes directions concernées appliqueraient toujours la même gestion des personnels, allant même jusqu'à promettre que les futures règles seraient établies avec les représentants des personnels en privilégiant les plus avantageuses.... Cela rassure évidemment sachant que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent.

En Avril 2008 le Président de tous les Français a, comme il l'avait promis lors de sa campagne en 2007, présenté une **Révision Générale des Politiques Publique (RGPP)**. Parmi cette centaine d'orientations il y a l'**instauration de la mobilité dans la Fonction Publique (FP)**. Concrètement c'est ni plus ni moins une attaque frontale contre nos statuts. Les agents de la FP ne s'y sont pas trompés et particulièrement ceux des Finances qui ont au printemps derniers menés d'importantes actions pouvant aller jusqu'à la grève reconductible.

Fin Juin Monsieur PARINI, le nouveau Directeur Général (DG) de la nouvelle **Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)** a demandé aux responsables locaux de réunir ensemble exceptionnellement et de façon informelle, les représentants des Comités Paritaires de l'ex DGCP et l'ex DGI pour leur présenter les modalités de mise en œuvre de sa réforme ainsi que les calendriers du développement du **Guichet Fiscal Unifié (GFU)** dans leur département. Elle a eu lieu le 4 Juillet en Haute-Loire. **En préambule les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 ont lu une déclaration liminaire qui exigeait un CTPD avant toute proposition sur les évolutions envisagées localement proposées à la DG**, sous peine d'être obligés de ne pas assister à cette réunion. Sagement le **TPG** et le **DSF** ont accepté cette demande ferme. Nous sommes restés.

Le DSF 43 a donc décidé de tenir ce CTP aujourd'hui 5 septembre.

Première question : Avez-vous déjà transmis des orientations à la DG sur le sujet qui nous importe aujourd'hui ?

Deuxième question : A la mi-juillet, alors que nombre de collègues étaient déjà en vacances, notre DG, M. PARINI, a sagement décidé la possibilité **de suspendre le rapprochement**

CDI/CDIF qui occasionne véritablement de très nombreux problèmes partout où cette option a été mise en place. En local le cas catastrophique du site du Puy en Velay est à ce titre symptomatique. Même la technique dite de l'autruche, pratiquée par notre Directeur et relayée avec zèle par le Président ne peut cacher toutes les difficultés, réelles, aussi bien en terme de personnels que matérielles. Là aussi ce sont les agents d'exécution qui sont en première ligne et qui souffre au quotidien et le simple fait d'être galonné ne peut cautionner voire justifier des décisions irrationnelles et trop souvent précipitées sans aucune concertation.

Troisième question : allez-vous suspendre la mise en place de CDI/CDIF à Yssingeaux, prévue dans des conditions désastreuses au 01/09/2008 ? Nous vous rappelons les courriels de mi-juillet et de début Août des représentants des personnels du SNADGI-CGT 43. Nous y évoquons la décisions de très nombreux responsables départementaux qui ont sagement décidé le report de ce rapprochement, même lorsque des agents avaient été mutés officiellement à cette date.... Ici il n'y a pas ce problème. Nous demandons donc, au nom d'une très grande majorité des agents concernés le report pur et simple de cette installation sur le site d'Yssingeaux, sachant qu'actuellement les conditions de mise en place ne sont pas réunies, aussi bien en terme de qualité du service public que vous revendiquez clairement, qu'en terme de personnels où les agents présents stressent un maximum. Allez-vous prendre le risque d'hypothéquer la future mise en place d'un GFU et du SIP sur cette résidence en imposant aux agents locaux un nouveau passage en force, sachant d'autre part que logiquement vous partirez avec une promotion lorsqu'il faudra assumer vos décisions unilatérales. Ce dernier constat, même s'il ne vous plaît pas , n'est qu'une simple constatation de ce qui se passe depuis de trop nombreuses années. Cela aussi peut expliquer pourquoi l'on puisse être pour une mobilité dans la fonction publique d'autant que cette dernière est encouragée généreusement.... Alors que dans le même temps on sabre au clair dans les effectifs des productifs cadres C, cadre B et cadre A de base.... Est-ce cela le meilleur moyen d'encourager la productivité générée par un ratio coût/rendement par emploi !

A priori la décision d'un GFU sur le site de Brioude pourrait être envisagée courant 2009. Cette orientation peut être évoquée, sachant que les conditions locales pourraient le permettre sous conditions sine qua non de s'en donner véritablement les moyens aussi bien en terme d'installations immobilières que de gestion des personnels. Nous serons très vigilants sur ces deux points, surtout après la manière dont ont été menés les travaux avant le déménagement du CDI local. Précisions lorsque nous disons nous, il faut comprendre les représentants des personnels.... maintenant si la parité administrative veut se reconnaître dans ce nous, il n'y a pas de problème.